



## PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

-----

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

### COMMUNE DE SAINT REMY AU BOIS

-----

Arrêté portant approbation  
d'une Carte Communale

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 101-3, L111-1 et suivants, L160-1, L161-2 et R 111-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et notamment son article 38-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu la délibération du conseil municipal de SAINT REMY AU BOIS du 3 avril 2012 prescrivant l'élaboration de la carte communale ;

Vu l'arrêté communautaire de la Communauté de Communes des Sept Vallées du 11 septembre 2015 prescrivant l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 octobre 2015 au 4 novembre 2015 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 16 décembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 octobre 2016 approuvant la carte communale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-10-135 en date du 24 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Marc DEL GRANDE, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;